

**COMMUNE DE GERMIGNY L'ÉVÊQUE**

**77910**

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE  
-----

**Tél : 01.64.33.01.89**

mairie@germignyleveque.fr

**Compte Rendu du Conseil Municipal  
en date du 8 avril 2026**

Nombre de conseillers en exercice : 15

**L'an deux mille vingt-six le huit avril**

le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :

**27 mars 2026**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline – MERLIN Bruno – DANET Céline - CASCALES Rodolphe - DUBREUIL Joëlle - MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane – SALAMONE Célestin - Mme ZOETEMELK Danièle SAGUI Abdelkader - LEFRANCOIS Véronique – RIBOT Valentin - CHAUME Bénédicte

**Pouvoirs :** Mme ZITOUNI Lydie à Mme ZOETEMELK Danièle

M. FLAMENT Jonathan à Mme DUBREUIL Joëlle

**Secrétaire :** Mme DANET Céline

---

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du précédent conseil municipal

**Délibérations**

2026-12 – Vote du règlement intérieur du conseil municipal

2026-13 – Désignation des délégués aux commissions communales

2026-14 – Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

2026-15 – Désignation d'un correspondant défense

2026-16 – Désignation des délégués au SDESM

2026-17 – Désignation des délégués au syndicat intercommunal du collège de Trilport

2026-18 – Désignation des délégués au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux

2026-19 – Vote des taux des taxes foncières

2026-20 – Vote du budget 2026

2026-21 – Création de poste

2026-22 – Questions diverses – Désignation des délégués à l'Assad

2026-23 – Questions diverses – Bail pacage poney

---

**2026-12 - Vote du règlement intérieur du conseil municipal**

L'article L 2121-8 du CGCT précise que dans les communes de 1 000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le présent règlement intérieur du conseil municipal

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## 2026 - 13 Constitution des commissions communales

**Vu** les articles L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant** que pour une bonne gestion de la commune, il est souhaitable de créer des commissions communales permanentes et une commission spéciale concernant les pôles d'intérêts principaux de la commune,

**Considérant** que le Maire est Président d'office de ces commissions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de désigner pour chacune des commissions communales ci-dessous les membres suivants :

### **Commissions permanentes :**

#### **- Communication**

DANET Céline – LEFRANCOIS Véronique – ZOETEMELK Danièle

#### **- Jeunesse, éducation et sport**

DUBREUIL Joëlle – CHAUME Bénédicte – SALAMONE Célestin – RIBOT Valentin – RISPINCELLE Josiane - SAGUI Abdelkader

#### **- commission sociale**

DANET Céline – RISPINCELLE Josiane – DUBREUIL Joëlle – ZOETEMELK Danièle – ZITOUNI Lydie – CHAUME Bénédicte - LEFRANCOIS Véronique

#### **- Travaux, voirie et sécurité**

CASCALES Rodolphe –MERLIN Bruno – MORLET Jean-Marie – RIBOT Valentin – SALAMONE Célestin – FLAMENT Jonathan – DUBREUIL Joëlle - SAGUI Abdelkader

#### **- Environnement et cadre de vie**

MERLIN Bruno - ZITOUNI Lydie – RISPINCELLE Josiane – DANET Céline – MORLET Jean-Marie

#### **- Finances**

MERLIN Bruno – CASCALES Rodolphe – SALAMONE Célestin – DANET Céline – DUBREUIL Joëlle – FLAMENT Jonathan – SAGUI Abdelkader

#### **- Animations**

ZITOUNI Lydie – SALAMONE Célestin – DANET Céline – RISPINCELLE Josiane – DUBREUIL Joëlle – RIBOT Valentin - MERLIN Bruno – FLAMENT Jonathan – CHAUME Bénédicte – LEFRANCOIS Véronique – ZOETEMELK Danièle

#### **- Commission spéciale élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :**

MORLET Jean-Marie – CASCALES Rodolphe – MERLIN Bruno – SALAMONE Célestin – DUBREUIL Joëlle – RIBOT Valentin – FLAMENT Jonathan – CHAUME Bénédicte

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## 2026-14 Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Ses membres sont élus au scrutin de liste.

Ont été nommés à l'**unanimité** les personnes suivantes :

**Titulaires** : CASCALES Rodolphe – MORLET Jean-Marie – DUBREUIL Joëlle

**Suppléants** : RIBOT Valentin – SALAMONE Célestin – FLAMENT Jonathan

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2026-15 Désignation du correspondant défense**

A été nommé à l'**unanimité** la personne suivante : MORLET Jean-Marie

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2026-16 Désignation des deux (2) délégués titulaires et un délégué suppléant représentant la commune au comité de territoire du syndicat départemental des énergies de Seine et Marne**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2022/DRCL/BLI n°5 DU 3 février 2022 autorisant la modification des statuts du syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne ;

**Vu** les statuts du SDESM et plus précisément ses articles 12 et suivants dont l'article 12.2.2 qui prévoit que : « Les conseils municipaux des communes adhérentes élisent deux délégués titulaires et un délégué suppléant » ;

**Considérant** qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant qui siégeront au comité de territoire du SDESM dont dépend la commune ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DESIGNE** comme délégués représentant la commune de GERMIGNY L'EVEQUE au sein du comité de territoire n°1 du Pays de Meaux et de l'Ourcq du SDESM :

2 Délégués titulaires : - M MERLIN Bruno – 28 rue Degas

- M. CASCALES Rodolphe – 1 allée Sisley

1 Délégué suppléant : - M. SALAMONE Célestin – 9 allée Jean-Jacques Rousseau

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2026-17 Désignation des délégués au syndicat intercommunal du collège de Trilport**

Ont été nommés à l'**unanimité** :

2 titulaires : RIBOT Valentin et DUBREUIL Joëlle

1 suppléant : SALAMONE Célestin

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2026-18 Désignation des délégués au syndicat intercommunal du collège de Crégy-lès-Meaux**

Ont été nommés à l'**unanimité** :

2 titulaires : RISPINCELLE Josiane et DUBREUIL Joëlle

1 suppléant : CHAUME Bénédicte

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

## **2026-19 Vote des taux des impôts directs locaux 2026**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de maintenir et fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâtie : 33.96 %
- Taxe foncière non bâties : 35.73 %

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.87%

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

### **2026-20 Vote du budget M57 – 2026**

Considérant les propositions de Madame le Maire et après étude,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2026 qui se décompose comme suit :

**Section de fonctionnement** : 1 262 639.27 € en dépenses    1 262 639.27 € en recettes

**Section d'investissement** : 409 432.67 € en dépenses    409 432.67 € en recettes

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

- **DECIDE** par 12 voix POUR et 3 ABSTENTIONS (Mme RISPINCELLE Josiane, MM. CASCALES Rodolphe et MORLET Jean-Marie) d'approuver le versement des subventions aux associations.

### **2026-21 Création de poste et modification du tableau des effectifs**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Vu** les besoins des services municipaux,

**Vu** le tableau des effectifs existant,

**Considérant** le départ en retraite de la secrétaire de mairie

**Considérant** la nécessité d'assurer la continuité du service administratif et le bon fonctionnement de la collectivité,

**Considérant** que les missions exercées relèvent du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

Il est proposé au Conseil municipal de créer un emploi permanent de rédacteur territorial à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

**DECIDE** la création d'un poste de rédacteur territorial relevant de la catégorie B, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026 ;

**PRECISE** que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ou, à défaut, par un agent contractuel dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur ;

**AUTORISE** Mme le Maire à procéder au recrutement ;

**MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité comme suit :

<b>GRADE</b>	<b>Cat.</b>	<b>AFFECTATION</b>	<b>Temps de travail Hebdomadaire</b>	<b>Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE TEMPS NON COMPLET</b>				
Rédacteur	B	Secrétaire de mairie	35h	T/C
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Affaires générales mairie	20 h	T
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	Comptabilité/finances mairie	25 h	C
Adjoint administratif	C	Urbanisme mairie	14 h	C

**DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

### **2026-22 - Questions diverses : Désignation des délégués à l'ASSAD**

Ont été nommés à l'UNANIMITE :

1 Titulaire : CHAUME Benedicte  
1 Suppléant : ZOETEMELK Daniele

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

### **2026-23 - Questions diverses : Bail pacage poney**

Par un courrier en date du 14 mars 2026, Mme CHAUVIN Laurence, locataire des parcelles n° 51 et 75, a demandé le renouvellement du bail pour continuer à y faire paître ses chevaux.

Le loyer pratiqué est de 360 euros annuel.

Un bail, selon projet joint, d'une durée de trois ans, renouvelable expressément par période d'une année, pourrait lui être proposé au prix de 360 euros annuel.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE de louer à Madame CHAUVIN les deux parcelles n° 51 et 75 afin d'y mettre ses chevaux pour un montant annuel de 360 € et autorise Madame le Maire à signer le bail pour une durée de trois ans.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fin du conseil 20h30